



Distr. générale 15 mars 2024 Français Original : anglais

Conférence des Parties

Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-huitième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023

Première partie : Délibérations

Table des matières

			Page
	Abı	réviations et acronymes	5
I.	Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
II.	Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
	A.	Élection du Président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties (Point 2 a) de l'ordre du jour)	6
	B.	Adoption du règlement intérieur (Point 2 b) de l'ordre du jour)	6
	C.	Adoption de l'ordre du jour (Point 2 c) de l'ordre du jour)	7
	D.	Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 d) de l'ordre du jour)	10
	E.	Admission d'organisations en qualité d'observateurs (Point 2 e) de l'ordre du jour)	11
	F.	Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 f) de l'ordre du jour)	12
	G.	Dates et lieux des futures sessions (Point 2 g) de l'ordre du jour)	14
	H.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 h) de l'ordre du jour)	14
	I.	Participation	14
	J.	Documentation	14

III.	Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)		
	A.	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)	
	В.	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)	
IV.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)		
V.		ification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention int 5 de l'ordre du jour)	
VI.	Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement (Point 6 de l'ordre du jour)		
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour)		
VIII.	Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour)		
	A.	Financement à long terme de l'action climatique (Point 8 a) de l'ordre du jour)	
	B.	Questions relatives au Comité permanent du financement (Point 8 b) de l'ordre du jour)	
	C.	Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (Point 8 c) de l'ordre du jour)	
	D.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (Point 8 d) de l'ordre du jour)	
	E.	Septième examen du Mécanisme financier (Point 8 e) de l'ordre du jour)	
	F.	Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications (Point 8 f) de l'ordre du jour)	
	G.	Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visés au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions (Point 8 g) de l'ordre du jour)	
IX.			
X.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour)		
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour)		
XII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre		

XIII.		tions de genre et changements climatiques at 13 de l'ordre du jour)				
XIV.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 14 de l'ordre du jour)					
	A.	Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (Point 14 a) de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)				
		Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (Point 14 b) de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)				
XV.	visar	tième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention at à déterminer s'ils sont adéquats at 15 de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)				
XVI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour)					
	A.	Questions budgétaires, financières et institutionnelles (Point 16 a) de l'ordre du jour)				
	B.	Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention (Point 16 b) de l'ordre du jour)				
XVII.	Réunion de haut niveau (Point 17 de l'ordre du jour)					
	A.	Déclarations des Parties (Point 17 a) de l'ordre du jour)				
	В.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 17 b) de l'ordre du jour)				
XVIII.	-	tions diverses at 18 de l'ordre du jour)				
XIX.	Conclusion des travaux de la session (Point 19 de l'ordre du jour)					
	A.	Adoption du projet de rapport sur la session (Point 19 a) de l'ordre du jour)				
	B.	Clôture de la session (Point 19 b) de l'ordre du jour)				
		uxième partie : Mesures prises par la Conférence Parties à sa vingt-huitième session				
	Déc	cisions adoptées par la Conférence des Parties				
	FC	CC/CP/2023/11/Add.1				
	Déci	sion				
	1/CP	Mise en place des nouvelles modalités de financement, y compris d'un fonds, permettant de faire face aux pertes et préjudices visés aux paragraphes 2 et 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4				
	2/CP	Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, établi				

	au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
3/CP.28	Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
4/CP.28	Financement à long terme de l'action climatique
5/CP.28	Questions relatives au Comité permanent du financement
6/CP.28	Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
7/CP.28	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
8/CP.28	Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications
9/CP.28	Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique

FCCC/CP/2023/11/Add.2

Décision	
10/CP.28	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier
11/CP.28	Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2023
12/CP.28	Cadre de référence pour le deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités
13/CP.28	Examen des fonctions, du programme de travail et des modalités de fonctionnement du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, examen à mi-parcours du plan de travail et rapport du forum
14/CP.28	Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
15/CP.28	Questions de genre et changements climatiques
16/CP.28	Jeune champion(ne) de l'action climatique désigné(e) par la présidence
17/CP.28	Dates et lieux des futures sessions
18/CP.28	Questions administratives, financières et institutionnelles
19/CP.28	Questions administratives, financières et institutionnelles
Résolution	
1/CP.28	Expression de gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis

Abréviations et acronymes

CMA Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord

de Paris

CMP Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole

de Kyoto

Comité de transition Comité de transition chargé de la mise en place des nouvelles modalités

de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices et du

fonds créé au paragraphe 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4

COP Conférence des Parties

CPF Comité permanent du financement

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FVC Fonds vert pour le climat

Mécanisme international

de Varsovie

Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés

aux incidences des changements climatiques

ONG organisation non gouvernementale

Partie non visée à l'annexe I Partie non visée à l'annexe I de la Convention

PMA pays les moins avancés

SBI Organe subsidiaire de mise en œuvre

SBSTA Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »), s'est tenue au Centre Expo City à Doubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 13 décembre 2023¹. Sameh Shoukry (Égypte), Président de la vingt-septième session, a ouvert la session et a prononcé une déclaration liminaire².
- 2. Des déclarations ont également été faites par Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la Convention, et Jim Skea, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³. Un hommage a été rendu à Pete Betts (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et à Saleemul Huq (Bangladesh), tous deux décédés en octobre 2023.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP⁴, le 30 novembre, le Président de la vingt-septième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a informé les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Sur proposition du Président de sa vingt-septième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de sa vingt-huitième session Sultan Ahmed Al Jaber, Ministre de l'industrie et des technologies avancées des Émirats arabes unis et envoyé spécial pour les changements climatiques, qui a fait une déclaration⁵.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président de la vingt-huitième session de la COP a rappelé que son prédécesseur avait proposé de poursuivre à cette session les consultations sur le projet de règlement intérieur, ce que les Parties avaient approuvé. Sur proposition du Président de la vingt-huitième session, la COP a décidé que, comme pendant les sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 devrait continuer d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a également proposé que

La vingt-huitième session de la COP s'est tenue en même temps que la dix-huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet des documents FCCC/KP/CMP/2023/9 et FCCC/PA/CMA/2023/16, respectivement. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA

² L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 0 h 08 min. 37 sec.).

³ Voir la note 2 (à 0 h 39 min. 25 sec.).

⁴ Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁵ Voir la note 2 (à 0 h 19 min. 00 sec.).

Ahmed Al Ghardaqa (Émirats arabes unis) mène en son nom des consultations informelles sur la question et en communique les résultats à la COP.

5. À la 5^e séance, le 11 décembre, le Président a informé la COP que les Parties avaient décidé de poursuivre les consultations sur la question à la vingt-neuvième session (novembre 2024). Sur proposition du Président, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa vingt-neuvième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

- 6. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2023/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, qui sont exposés aux paragraphes 7 à 10 ci-après.
- 7. Le Président a proposé que les ordres du jour provisoires supplémentaires des organes directeurs et des organes subsidiaires⁶ soient adoptés sans inclure ni les points proposés par les Parties ni le point 10 h) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord »).
- 8. Le Président a proposé que l'examen des questions et préoccupations sous-jacentes liées aux points énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, puisse avoir lieu au titre d'autres points, conformément aux mandats existants, ou dans le cadre de consultations qui seraient menées par la présidence :
- a) Point 18 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-huitième session de la COP (« Montagnes et changements climatiques : nécessité de protéger les écosystèmes montagneux vulnérables tout en renforçant la résilience des peuples montagnards et de leurs économies afin de réduire les pertes et préjudices ») ces questions pourraient être examinées dans le cadre du seizième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, consacré cette année aux moyens de mieux appréhender et de combler les déficits de connaissances relatives à l'adaptation dans les zones montagneuses, les latitudes polaires et la cryosphère, ainsi que dans le cadre des futures activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi ;
- b) Points 20, 15 et 21 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de la cinquante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) (« Augmentation d'urgence de l'appui financier apporté par les pays développés Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 4 de l'Accord de Paris afin de permettre l'application de cet article en faveur des pays en développement ») ces questions pourraient être examinées au titre du point 10 a) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Questions relatives au Comité permanent du financement »);
- c) Point 19 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Doublement du montant des ressources allouées à l'adaptation dans le cadre des efforts visant à appliquer les dispositions du paragraphe 11 de la décision 1/CP.26 et du paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3 concernant le financement de l'adaptation ») ces questions pourraient être examinées au titre du point 10 a) de ce même ordre du jour (« Questions relatives au Comité permanent du financement ») ;
- d) Points 19, 21, 16 et 22 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI

⁶ FCCC/CP/2023/1/Add.2, FCCC/KP/CMP/2023/1/Add.2, FCCC/PA/CMA/2023/1/Add.3, FCCC/SBSTA/2023/5/Add.2 et FCCC/SBI/2023/11/Add.2.

- (« Mise en œuvre des principes de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de l'Accord de Paris ») ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Premier bilan mondial »), et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris »);
- e) Points 20, 22, 17 et 23 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI (« Mission 1,5 : incitations positives visant à accélérer les mesures précoces et les politiques déterminées au niveau national ») ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Premier bilan mondial »), et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris ») ;
- f) Points 21, 15, 23, 18 et 24 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la dix-huitième session de la CMP, de la cinquaite session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI (« Préoccupations concernant les mesures commerciales unilatérales liées aux changements climatiques et leurs conséquences potentiellement néfastes sur les transitions équitables et justes, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ») ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Premier bilan mondial »), et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris »);
- g) Point 10 h) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ») le rapport sur le dialogue pourrait être examiné lors des débats sur le point 10 a) de ce même ordre du jour (« Questions relatives au Comité permanent du financement »).
- 9. Le Président a également proposé d'organiser des consultations sur la voie à suivre concernant les points énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour :
- a) Point 16 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique ») les résultats des consultations sur la voie à suivre seraient communiqués au titre du point 24 de ce même ordre du jour (« Questions diverses ») ;
- b) Point 10 i) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA (« Septième examen du Mécanisme financier ») les résultats des consultations sur la voie à suivre seraient communiqués à la CMA à cette session ;
- c) Point 14 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la dix-huitième session de la CMP (« Questions relatives au paragraphe 9 de l'article 3 et à l'article 21 du Protocole de Kyoto ») les résultats des consultations sur la voie à suivre seraient communiqués à la CMP à cette session.
- 10. Le Président a informé les Parties que les éléments convenus exposés aux paragraphes 7 à 9 ci-dessus n'excluaient pas l'examen de toute question ou préoccupation connexe qu'elles pourraient soulever au cours des discussions sur d'autres points de l'ordre du jour. Il les a également informées que ces éléments s'appliquaient aux ordres du jour de la CMP et de la CMA et aussi, *mutatis mutandis*, aux points inscrits aux ordres du jour provisoires supplémentaires des organes subsidiaires. Il a dit que chacun des organes directeurs et subsidiaires rappellerait les éléments convenus énoncés dans ce paragraphe et aux paragraphes 7 à 9 ci-dessus au moment d'adopter son ordre du jour.

- 11. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-huitième session de la COP soit modifié pour tenir compte des éléments susmentionnés, à savoir que les points 14 a) et b) et le point 15 soient laissés en suspens et que les points 18 à 21 soient supprimés.
- 12. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 - 3. Rapports des organes subsidiaires :
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 - 4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 - 5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 - 6. Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement.
 - 7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁷.
 - 8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Septième examen du Mécanisme financier;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ;
 - g) Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visées au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27

L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions.

- 9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
- 10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- 13. Questions de genre et changements climatiques.
- 14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*);
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
- 15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
- 16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 17. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 18. Questions diverses.
- 19. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.
- 13. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties⁸.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

- 14. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP que Mohamed Nasr (Égypte) avait entamé des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président. Il a déclaré que les consultations se poursuivraient jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été présentées.
- 15. Le Président a aussi informé la COP qu'en 2023, 38 % des membres des organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris étaient des femmes. À cet égard, il a demandé aux Parties d'envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin de parvenir à l'équilibre entre les sexes. Il a invité les groupes régionaux et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures avant le 9 décembre 2023.

⁸ Voir la note 2 (à 1 h 06 min. 05 sec.).

Sur proposition du Président, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau jusqu'à la séance plénière de clôture de sa vingt-huitième session.

- 16. Le Président a indiqué que, conformément à la pratique établie, les personnes dont la candidature à des fonctions au sein du Bureau avait été confirmée seraient conviées à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur jusqu'à ce que les élections aient lieu.
- 17. À la 6e séance, le 13 décembre, le Président a informé les Parties que le Bureau attendait une candidature émanant des États d'Afrique et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le 29 février 2024. Sur proposition du Président, la COP a décidé qu'une fois que le secrétariat aurait reçu les candidatures manquantes, les personnes désignées seraient réputées élues à sa vingt-huitième session, conformément à la pratique établie.
- 18. Sur proposition du Président, la COP a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingt-huitième session. La composition du Bureau était donc la suivante :

Bureau

Président : Sultan Ahmed Al Jaber (Émirats arabes unis)

Vice-Présidents : Julio Cordano (Chili)

Kate Hancock (Australie)

Maesela Kekana (Afrique du Sud) Davit Manukyan (Arménie) Kristina E. Stege (Îles Marshall) Svetlana Zhekova (Bulgarie)

Président du SBSTA: Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas)

Président du SBI: Nabeel Munir (Pakistan)

Rapporteuse: Rochelle Newbold (Bahamas)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

- 19. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs⁹, dans laquelle figurait la liste des 20 organisations intergouvernementales et des 595 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs. Conformément à la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée.
- 20. Conformément aux décisions 36/CMP.1 et 2/CMA.1, les décisions de la COP sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP et à la CMA.
- 21. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties 10, 11.

⁹ FCCC/CP/2023/3.

La Fédération de Russie a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 1 h 25 min. 55 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

Les États-Unis d'Amérique ont demandé que leur déclaration, disponible à l'adresse https://unfcccevents.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 1 h 28 min. 22 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

- 22. À la 1^{re} séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 30 novembre et que tous les organes tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.
- 23. Le Président a aussi indiqué que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 6 décembre et a dit attendre avec intérêt les résultats de leurs sessions respectives, notamment les projets de décisions et de conclusions qui seraient transmis à la COP, à la CMP et à la CMA pour examen et adoption.
- 24. Le Président a informé les Parties que la COP organiserait, conjointement avec la CMP à sa dix-huitième session et la CMA à sa cinquième session, une réunion de haut niveau, qui se tiendrait en deux parties, les 1^{er} et 2 décembre et le 9 décembre (voir par. 123 à 128 ci-après).
- 25. Le Président a également informé la COP qu'après la clôture des sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la deuxième semaine de la session.
- 26. Le Président a en outre informé les Parties que la COP, la CMP et la CMA se réuniraient de nouveau pendant la deuxième semaine de la session pour examiner les projets de décisions et de conclusions en vue de leur adoption.
- 27. À la 4e séance, le 8 décembre, les présidents des organes subsidiaires ont rendu compte des travaux menés au cours des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions desdits organes, y compris les éléments transmis aux organes directeurs. Le Président a ensuite présenté sa proposition d'organisation des travaux pendant la deuxième semaine de la session, qui prévoyait notamment l'adoption d'une approche adaptée du règlement des questions en suspens, compte tenu du fait que certains éléments devaient faire l'objet de débats plus approfondis et que d'autres requéraient une mobilisation politique ciblée afin de trouver un équilibre d'ensemble et de définir une marche à suivre claire.
- 28. À la même séance, le Président a invité les ministres ci-après à diriger des consultations en son nom sur les questions en suspens pour lesquelles des orientations politiques seraient utiles :
- a) Barbara Creecy (Afrique du Sud) et Dan Jørgensen (Danemark) pour les questions transversales liées au bilan mondial ;
- b) Espen Barth Eide (Norvège) et Grace Fu (Singapour) pour les questions liées à l'atténuation des risques ;
- c) Jennifer McAllister (Australie) et Maisa Rojas (Chili) pour les questions liées à l'adaptation ;
- d) Yasmine Fouad (Égypte) et Steven Guilbeault (Canada) pour les questions liées aux moyens de mise en œuvre.
- 29. Le Président a également invité les négociateurs de haut niveau à faciliter en son nom des consultations sur les travaux techniques en suspens relatifs à des points inscrits à l'ordre du jour des organes directeurs et sur certaines questions transmises par les organes subsidiaires¹².
- 30. Pendant la session, le Président a organisé des séances informelles dans l'objectif de renforcer le caractère franc, inclusif et transparent des négociations. Au cours des séances informelles tenues les 6 et 9 décembre, il a fait le point sur les progrès accomplis et présenté

Les noms des négociateurs de haut niveau chargés de cofaciliter les consultations figurent sous les points pertinents de l'ordre du jour des organes directeurs.

les mesures qu'il entendait prendre pour faire avancer les travaux et obtenir les résultats escomptés.

31. Le 10 décembre, à l'approche de la dernière étape des négociations, le Président a organisé une réunion à participation non limitée, appelée *majlis* (terme arabe désignant un conseil ou une réunion spéciale), à l'intention des ministres et des chefs de délégation. Les participants à cette réunion ont pu délibérer, débattre et échanger afin de déterminer les domaines de convergence et de trouver des solutions.

1. Déclarations liminaires

- 32. Le 30 novembre, à la 2^e séance commune de la COP à sa vingt-huitième session, de la CMP à sa dix-huitième session, de la CMA à sa cinquième session, du SBSTA à sa cinquante-neuvième session et du SBI à sa cinquante-neuvième session, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Zambie (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'Uruguay (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay), du Brésil (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), du Honduras (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Sénégal (au nom des pays les moins avancés) et du Nicaragua (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique Traité commercial entre les peuples)¹³. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de sept Parties¹⁴.
- 33. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG des milieux commerciaux et industriels, d'ONG représentant les enfants et les jeunes, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs et d'ONG agricoles, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche et d'ONG syndicales; d'organisations de peuples autochtones; d'autorités municipales et locales; du Groupe Femmes et genre¹⁵.

2. Jeune champion(ne) de l'action climatique désigné(e) par la présidence

- 34. À la 1^{re} séance, le Président a informé les participants que la priorité de la présidence était de veiller à ce que la session soit ouverte à tous, en particulier aux personnes les plus vulnérables et les plus touchées par les effets néfastes des changements climatiques, telles que les femmes, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes. Il a indiqué que Shamma Al Mazrui, la jeune championne de l'action climatique de la vingt-huitième session de la COP, s'était efforcée de donner aux jeunes les moyens de participer davantage au processus de la Convention. Il a souligné l'importance cruciale qu'il y avait à associer étroitement à ce processus les jeunes, qui seraient parmi les plus touchés par les effets à long terme des changements climatiques, et a déclaré avoir bon espoir que les Parties parviendraient à trouver des solutions à cet égard.
- 35. À la 6º séance, le Président a informé la COP que Fatima Al Hallami (Émirats arabes unis) et Wedad Al Hassan (Émirats arabes unis) avaient mené des consultations sur les moyens de faciliter une participation plus active des jeunes à l'action climatique et au processus découlant de la Convention.
- 36. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 16/CP.28¹⁶, intitulée « Jeune champion(ne) de l'action climatique désigné(e) par la présidence ».

L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94192/agenda (à 1 h 15 min. 30 sec).

¹⁴ Voir la note 13 (à 2 h 51 min. 00 sec.).

¹⁵ Voir la note 13 (à 3 h 15 min. 26 sec.).

Cette décision s'inscrit dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis. Voir FCCC/PA/CMA/2023/16, par. 16.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

- 37. À la 1^{re} séance, le Président a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président ou la Présidente de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la CMP et de la sixième session de la CMA (novembre 2024) serait issu(e) du Groupe des États d'Europe orientale et que le Président ou la Présidente de la trentième session de la COP, de la vingtième session de la CMP et de la septième session de la CMA (novembre 2025) serait issu(e) du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.
- 38. Le Président a informé la COP que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait désigné le Brésil pour accueillir la trentième session de la COP. Il a invité le Groupe des États d'Europe orientale à proposer des candidatures pour la vingt-neuvième session.
- 39. Le Président a proposé que Hana Al Hashimi (Émirats arabes unis) mène en son nom des consultations informelles en vue de proposer un projet de décision sur les dates et lieux des futures sessions pour examen et adoption par la COP.
- 40. À la 5° séance, le Président a informé la COP que le Groupe des États d'Europe orientale avait désigné l'Azerbaïdjan pour accueillir la vingt-neuvième session de la COP. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 17/CP.28, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».
- 41. Le Président a remercié Hana Al Hashimi, ainsi que les Coprésidentes du Groupe des États d'Europe orientale, Tina Kobilsek et Eneida Rabdishta, dont les efforts inlassables avaient contribué à ce résultat positif.
- 42. Les représentants de l'Azerbaïdjan et du Brésil, qui assureraient la présidence des vingt-neuvième et trentième sessions de la COP, respectivement, ont fait des déclarations 17, 18.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

- 43. À la 5^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁹, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué.
- 44. Sur la base du rapport du Bureau, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Soudan du Sud le 15 décembre 2023 et de la Colombie le 7 mars 2024.

I. Participation

45. On trouvera des renseignements sur la participation aux sessions tenues aux Émirats arabes unis dans le document FCCC/CP/2023/INF.3/Rev.1.

J. Documentation

46. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-huitième session sont disponibles sur le site Web de la Convention²⁰.

¹⁷ L'enregistrement de la déclaration de l'Azerbaïdjan est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/5th-meeting-of-the-cop-cmp-and-cma (à 0 h 07 min. 57 sec.).

L'enregistrement de la déclaration du Brésil est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/5th-meeting-of-the-cop-cmp-and-cma (à 0 h 14 min. 27 sec.).

¹⁹ FCCC/CP/2023/10-FCCC/KP/CMP/2023/8-FCCC/PA/CMA/2023/14.

²⁰ https://unfccc.int/event/cop-28.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)

- 47. À la 1^{re} séance, Julio Cordano (Chili) et Niall O'Dea (Canada), cofacilitateurs du dialogue de 2023 consacré à l'océan et aux changements climatiques, organisé à la cinquante-huitième session du SBSTA, ont présenté les conclusions du rapport de synthèse informel sur le dialogue^{21, 22, 23}.
- 48. À la 4º séance, le Président du SBSTA, Harry Vreuls, a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa cinquante-neuvième session²⁴ et a rendu compte oralement des résultats des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de cet organe²⁵.
- 49. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur les travaux de sa cinquante-huitième session²⁶, du projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.
- 50. À sa 5e séance, sur recommandation du SBSTA²⁷, la COP a adopté la décision 14/CP.28, intitulée « Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ».
- 51. Le Président a fait savoir que d'autres recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

- 52. À la 4° séance, le Président du SBI, Nabeel Munir, a présenté le projet de rapport du SBI sur les travaux de sa cinquante-neuvième session²⁸ et a rendu compte oralement des résultats des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de cet organe²⁹.
- 53. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBI sur les travaux de sa cinquante-huitième session³⁰, du projet de rapport du SBI sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et du compte rendu oral du Président du SBI. Le Président a vivement remercié le Président du SBI pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

²¹ Décisions 1/CP.26, par. 61, et 1/CP.27, par. 49.

L'enregistrement de l'exposé est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 1 h 46 min. 37 sec.).

²³ Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/documents/631689.

²⁴ FCCC/SBSTA/2023/L.9.

Le compte rendu oral est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/plenary-meeting-of-the-cop/cmp/cma (à 0 h 04 min. 5 sec.).

²⁶ FCCC/SBSTA/2023/4 et Add.1

²⁷ FCCC/SBSTA/2023/4, par. 55.

²⁸ FCCC/SBI/2023/L.13.

²⁹ Voir la note 24 (à 0 h 09 min. 49 sec.).

³⁰ FCCC/SBI/2023/10 et Add.1 et Corr.1.

- 54. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI³¹, la COP a adopté la décision 10/CP.28, intitulée « Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ».
- 55. Le Président a fait savoir que d'autres recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

- 56. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³².
- 57. À la 4° séance, le Président du SBI a indiqué que l'examen de la question ne pouvait pas être conclu à cette session³³.
- 58. À la 5^e séance, le Président a informé la COP que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session du SBI (juin 2024), conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

- 59. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁴.
- 60. À la 4° séance, le Président du SBI a indiqué que l'examen de la question ne pouvait pas être conclu à cette session³⁵.
- 61. À la 5° séance, le Président a informé la COP que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session du SBI, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.
- 62. Le Président a informé les Parties que, le 6 décembre, à sa séance plénière de clôture, le SBI avait adopté des conclusions³⁶ relatives aux rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I.

VI. Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement

(Point 6 de l'ordre du jour)

63. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁷.

³¹ FCCC/SBI/2023/10, par. 91.

³² Point 3 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention »).

³³ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 16.

Point 4 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention »).

³⁵ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 18.

³⁶ Ces conclusions figurent dans le document FCCC/SBI/2023/21, par. 32 à 34.

Point 3 b) de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBSTA et point 12 b) de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement »).

- 64. À la 4^e séance, les présidents des organes subsidiaires ont indiqué que l'examen de la question ne pouvait pas être conclu à la cinquante-neuvième session des organes subsidiaires³⁸.
- 65. À la 5^e séance, le Président a informé la COP que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session des organes subsidiaires (juin 2024), conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.
- 66. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres suivants :

Comité de l'adaptation

États d'Amérique latine et des Caraïbes Rita Mishaan Rossell (Guatemala)

Rosa Morales Saravia (Pérou)

États d'Europe occidentale et autres États Giuliana Torta (Italie)

Pays les moins avancés (PMA) Mirza Shawkat Ali (Bangladesh)

Parties non visées à l'annexe I Karina Barrera (Équateur)

Robert Eric A. Borje (Philippines)

Petits États insulaires en développement Johana Noble (Belize)

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 7 de l'ordre du jour)

- 67. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³⁹.
- 68. Sur proposition du Président, la COP a décidé que la présidence tiendrait des consultations sur la question de l'autorité qui était la sienne et des directives à formuler à l'intention du Mécanisme international de Varsovie, y compris de son Comité exécutif, au titre de ce point de l'ordre du jour. Les consultations ont été menées par Mohammed Al Sheraifi (Émirats arabes unis).
- 69. À sa 6^e séance, la COP a adopté, sur recommandation des organes subsidiaires⁴⁰, les décisions suivantes :
- a) La décision 2/CP.28, intitulée « Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, établi au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques » ;
- b) La décision 3/CP.28, intitulée « Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».
- 70. À la même séance, le Président a informé la COP que l'examen de la question évoquée au paragraphe 68 ci-dessus se poursuivrait à la vingt-neuvième session et que les Parties étaient parvenues à une solution qui permettrait au Mécanisme de poursuivre ses travaux essentiels.

³⁸ Voir FCCC/SBSTA/2023/8, par. 16, et FCCC/SBI/2023/21, par. 61.

Point 4 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBSTA et point 13 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques »).

⁴⁰ Voir FCCC/SBSTA/2023/8, par. 18, et FCCC/SBI/2023/21, par. 68.

71. Une déclaration a été faite par les représentants du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes au nom de leur organisation et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant que coorganisateurs nouvellement nommés du réseau de Santiago⁴¹. Une déclaration écrite de la Banque de développement des Caraïbes est disponible sur le portail des communications⁴².

VIII. Questions relatives au financement

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

- 72. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à poursuivre le débat sur cette question.
- 73. Le Président a également invité la COP à examiner la note sur le cinquième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique⁴³ organisé pendant la vingt-septième session de la COP, qui avait porté sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif consistant à dégager ensemble 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 au plus tard.
- 74. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur les questions mentionnées au paragraphe 73 ci-dessus, dont la coprésidence a été confiée à Carlos Fuller (Belize) et Gard Lindseth (Norvège).
- 75. À l'invitation du Président, les représentants de l'Allemagne et du Danemark ont rendu compte des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif susmentionné⁴⁴.
- 76. À sa 6^e séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 4/CP.28, intitulée « Financement à long terme de l'action climatique ».

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

- 77. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport du Comité permanent du financement (CPF)⁴⁵. La COP a également été invitée à examiner la question du deuxième examen des fonctions du CPF, qui figurait à l'ordre du jour du SBI.
- 78. Le Président a remercié Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Gertraud Wollansky (Autriche) pour le rôle moteur que ceux-ci avaient joué en tant que Coprésidents du CPF, ainsi que les membres du Comité pour le travail accompli au cours de l'année.
- 79. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, dont la coprésidence a été confiée à Apollonia Miola (Union européenne) et Ali Waqas Malik (Pakistan).
- 80. À sa 6° séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 5/CP.28, intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

⁴¹ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 2 h 57 min. 48 sec.).

⁴² https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx (dans le champ de recherche, taper « COP 28/CMP 18/CMA 5 closing plenary »).

⁴³ FCCC/CP/2023/7.

⁴⁴ Les comptes rendus sont disponibles à l'adresse suivante : http://unfccc.int/event/ceremonial-opening-of-cop-28-followed-by-opening-of-cop-followed-by-opening-of-cmp-followed-by (à 1 h 37 min. 37 sec.).

⁴⁵ FCCC/CP/2023/2-FCCC/PA/CMA/2023/8.

- 81. Le Président a informé la COP que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de la question du deuxième examen des fonctions du CPF à sa soixante et unième session (novembre 2024)⁴⁶.
- 82. Sur proposition du Président, la COP a élu au CPF les membres suivants :

Comité permanent du financement

Parties non visées à l'annexe I Patriciah Roy Akullo (Ouganda)

Mohammed Ayoub (Arabie saoudite)

Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda)

Zaheer Fakir (Afrique du Sud)

Zhu Liucai (Chine)

Ali Waqas Malik (Pakistan) Petrus Muteyauli (Namibie)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

- 83. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds vert pour le climat (FVC) des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte du rapport du FVC⁴⁷ et de la compilation-synthèse des communications sur le projet de directive à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, établie par les cofacilitateurs du Fonds⁴⁸.
- 84. Le Président a remercié Nauman Bashir Bhatti (Pakistan) et Victoria Gunderson (États-Unis d'Amérique) pour le rôle moteur que ceux-ci avaient joué en tant que Coprésidents du Conseil du FVC, ainsi que les membres du Conseil pour le travail accompli au cours de l'année.
- 85. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, dont la coprésidence a été confiée à Marine Lannoy (France) et Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie).
- 86. À sa 6° séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 6/CP.28, intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

87. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte du rapport du FEM⁴⁹ et de la compilation-synthèse des communications sur le projet de directive à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, établie par les cofacilitateurs du Fonds⁵⁰.

⁴⁶ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 95.

⁴⁷ FCCC/CP/2023/8 et Add.1.

⁴⁸ FCCC/CP/2023/2/Add.6-FCCC/PA/CMA/2023/8/Add.6.

⁴⁹ FCCC/CP/2023/6 et Add.1.

⁵⁰ Voir la note 47 ci-dessus.

- 88. Le Président a remercié le Directeur général et Président du FEM, Carlos Manuel Rodriguez (Costa Rica), ainsi que le secrétariat du FEM, pour le travail accompli au cours de l'année.
- 89. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, dont la coprésidence a été confiée à Marine Lannoy et Richard Muyungi.
- 90. À sa 6^e séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 7/CP.28, intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

E. Septième examen du Mécanisme financier

(Point 8 e) de l'ordre du jour)

- 91. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à décider des directives à suivre aux fins du septième examen du Mécanisme financier, en tenant compte des directives figurant dans l'annexe de la décision 12/CP.22.
- 92. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, dont la coprésidence a été confiée à Ricardo Marshall (Barbade) et Solomon Schoenfield (Royaume-Uni).
- 93. À la 6e séance, une Partie, appuyée par deux autres, s'est opposée^{51,52} à la proposition du Président d'adopter un projet de décision intitulé « Septième examen du mécanisme financier »⁵³. Le Président a indiqué que la COP n'avait pas été en mesure de conclure l'examen de la question à cette session et que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.
- 94. En outre, une déclaration a été faite par une Partie au nom d'un groupe de Parties⁵⁴.
- F. Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications (Point 8 f) de l'ordre du jour)
 - 95. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner les documents établis pour la session⁵⁵.
 - 96. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, dont la coprésidence a été confiée à Elena Pereira (Honduras) et Kelly Sharp (Canada).
 - 97. À la 6e séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 8/CP.28, intitulée « Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ».

L'objection des États-Unis est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 3 h 34 min. 07 sec.).

⁵² Les objections de l'Australie et de l'Union européenne sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 3 h 37 min. 44 sec).

⁵³ FCCC/CP/2023/L.12.

L'Égypte a demandé que sa déclaration, faite au nom du Groupe des États d'Afrique, et disponible à l'adresse https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cmp-6th-meeting-of-the-cma (à 3 h 39 min. 45 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

⁵⁵ FCCC/PA/CMA/2023/2/Rev.1 et FCCC/PA/CMA/2023/3.

G. Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visés au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions (Point 8 g) de l'ordre du jour)

- 98. À la 1^{re} séance, le Président a informé les Parties que le Comité de transition avait tenu des délibérations approfondies tout au long de 1'année 2023 et avait œuvré avec diligence à 1'élaboration de recommandations pour examen et adoption par la COP et la CMA.
- 99. À l'invitation du Président, les Coprésidents du Comité de transition, Outi Honkatukia (Finlande) et Richard Sherman (Afrique du Sud), ont présenté un compte rendu des travaux du Comité⁵⁶.
- 100. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 1/CP.28⁵⁷, intitulée « Mise en place des nouvelles modalités de financement, y compris d'un fonds, permettant de faire face aux pertes et préjudices visés aux paragraphes 2 et 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4 »⁵⁸.
- 101. Le Président a encouragé les Parties à désigner pendant la session les membres et les suppléants du Conseil du Fonds visé dans la décision 1/CP.28 afin que celui-ci puisse être immédiatement opérationnel et venir en aide aux pays en développement Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.
- 102. Le Président a recommandé au Conseil de réfléchir, une fois qu'il aurait été constitué, à la dénomination du fonds visé dans la décision 1/CP.28.
- 103. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties^{59, 60}.

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 de l'ordre du jour)

104. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁶¹.

105. À sa 5^e séance, la COP a adopté, sur recommandation des organes subsidiaires⁶², la décision 9/CP.28, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique ».

⁵⁶ Les comptes rendus sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/ COP28_94192/agenda (à 2 h 17 min. 26 sec).

⁵⁷ Cette décision s'inscrit dans le cadre du Consensus des Émirats arabes unis. Voir FCCC/PA/CMA/2023/16, par. 16.

Le Président a demandé au secrétariat de mettre à jour le paragraphe 14 de la décision 1/CP.28 compte tenu de toute offre de contribution au fonds visé dans cette décision qui aurait été faite pendant la session. Il a également demandé au secrétariat de publier sur le site Web de la Convention toutes les offres de contribution au fur et à mesure qu'elles seraient faites.

⁵⁹ Les États-Unis d'Amérique ont demandé que leur déclaration, disponible à l'adresse https://unfcccevents.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 2 h 38 min. 24 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

La Türkiye a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/ COP28_94190/agenda (à 2 h 46 min. 30 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

Point 11 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBSTA et point 15 de la cinquante-neuvième session du SBI (« Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques »).

⁶² Voir FCCC/SBSTA/2023/8, par. 47, et FCCC/SBI/2023/21, par. 91.

106. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu au Comité exécutif de la technologie les membres suivants :

Comité exécutif de la technologie

Parties non visées à l'annexe I Pemy Gasela (Afrique du Sud)

Arif Goheer (Pakistan)

Thibyan Ibrahim (Maldives)

Hassan Jangavar (République islamique d'Iran)

Titus Ngandu (Zambie)

107. La COP a également élu au Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques les membres suivants :

Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

Parties non visées à l'annexe I Lydia Elewa (Égypte)

Hyuk-Chae Koo (République de Corée)

Christian Lohberger (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Armando Rodriguez Batista (Cuba)

X. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

108. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶³.

- 109. À sa 5e séance, la COP a adopté, sur recommandation du SBI64, les décisions suivantes :
- a) La décision 11/CP.28, intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2023 » ;
- b) La décision 12/CP.28, intitulée « Cadre de référence pour le deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ».
- 110. En outre, sur recommandation du SBI⁶⁵, la COP a recommandé un projet de décision intitulé « Cadre de référence pour le deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités »⁶⁶, pour examen et adoption par la CMA⁶⁷.
- 111. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de Paris sur le renforcement des capacités les membres suivants :

Comité de Paris sur le renforcement des capacités

États d'Afrique Farhat Mbarouk (République-Unie de Tanzanie)

États d'Asie et du Pacifique Lilian De Leon (Philippines)

Sameera Sheikh (Pakistan)

États d'Amérique latine et des Caraïbes Jorge Cárcamo (Honduras)

PMA Princesse Abze Djigma (Burkina Faso)

⁶³ Point 17 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives au renforcement des capacités »).

⁶⁴ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 96.

⁶⁵ Voir FCCC/SBI/2023/10, par. 106.

⁶⁶ Figurant dans le document FCCC/SBI/2023/10/Add.1.

⁶⁷ La CMA a examiné cette question et adopté la décision 16/CMA.5.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

112. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶⁸.

113. À la 5^e séance, le Président a informé la COP que le SBI avait adopté des conclusions⁶⁹ le 6 décembre, à sa séance plénière de clôture.

XII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

- 114. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI⁷⁰.
- 115. À la 4° séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la COP pour un examen plus approfondi⁷¹. La COP a décidé d'examiner plus avant la question. Le Président a demandé à Georg Børsting (Norvège) et Andrei Marcu (Honduras) de mener des consultations en son nom.
- 116. À sa 6e séance, la COP a adopté, sur proposition du Président, la décision 13/CP.28, intitulée « Examen des fonctions, du programme de travail et des modalités de fonctionnement du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, examen à mi-parcours du plan de travail et rapport du forum ».

XIII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 13 de l'ordre du jour)

- 117. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁷², et englobait notamment l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe⁷³ et du rapport de synthèse sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués⁷⁴.
- 118. À sa 5^e séance, la COP a adopté, sur recommandation du SBI⁷⁵, la décision 15/CP.28, intitulée « Questions de genre et changements climatiques ».

Point 14 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives aux pays les moins avancés »).

⁶⁹ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 72 à 90.

Point 9 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBSTA et point 10 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris »).

⁷¹ Voir FCCC/SBSTA/2023/8, par. 43, et FCCC/SBI/2023/21, par. 53.

Point 18 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions de genre et changements climatiques »).

⁷³ FCCC/CP/2023/4.

⁷⁴ FCCC/CP/2023/5.

⁷⁵ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 97.

XIV. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 14 a) de l'ordre du jour, question laissée en suspens)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 14 b) de l'ordre du jour, question laissée en suspens)

XV. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 15 de l'ordre du jour, question laissée en suspens)

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Questions budgétaires, financières et institutionnelles

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

- 119. À sa 1^{re} séance, la COP a relevé que ces questions étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI⁷⁶.
- 120. À sa 5^e séance, la COP a adopté, sur recommandation du SBI, les décisions suivantes⁷⁷:
- a) La décision 18/CP.28, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles » :
- b) La décision 19/CP.28, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles », qui porte notamment sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2024-2025.

B. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention (Point 16 b) de l'ordre du jour)

- 121. À la 1^{re} séance, le Président a proposé qu'un membre de haut niveau de la présidence mène en son nom des consultations informelles sur cette question. Les consultations ont été menées par Omar Al Braiki (Émirats arabes unis).
- 122. À la 5° séance, le Président a indiqué que la COP n'avait pas été en mesure de conclure l'examen de la question à cette session et que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

⁷⁶ Point 20 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI (« Questions administratives, financières et institutionnelles »).

⁷⁷ Voir FCCC/SBI/2023/10, par. 153, et FCCC/SBI/2023/21, par. 104.

XVII. Réunion de haut niveau

(Point 17 de l'ordre du jour)

- 123. Le Sommet mondial sur l'action climatique, tenu parallèlement à la première partie de la réunion de haut niveau, s'est déroulé le 1^{er} décembre, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, dont Mohamed bin Zayed Al Nahyan, Président des Émirats arabes unis⁷⁸.
- 124. Le 1^{er} décembre, à la 3^e séance commune de la COP à sa vingt-huitième session, de la CMP à sa dix-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, le Président a ouvert la première partie de la réunion conjointe de haut niveau⁷⁹.
- 125. La deuxième partie de la réunion de haut niveau s'est tenue le 9 décembre.

A. Déclarations des Parties

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

- 126. Pendant la réunion de haut niveau, 177 déclarations nationales ont été faites par 178 personnes : 116 par des chefs d'État et de gouvernement, 5 par un vice-président, 2 par un vice-premier ministre et 55 par des ministres ou des représentants de Parties. Sur les 177 déclarations, 3 ont été prononcées au nom de groupes de Parties⁸⁰.
- 127. Huit Parties (Arabie saoudite, Bahreïn, Équateur, Koweït, Maroc, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone et Togo) ont demandé que leurs déclarations soient publiées sur le site Web de la Convention au lieu d'être faites oralement.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

128. Le 9 décembre, à la 3° séance commune de la COP à sa vingt-huitième session de la COP, de la CMP à sa dix-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, 39 déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG⁸¹.

XVIII. Questions diverses

(Point 18 de l'ordre du jour)

129. À sa $6^{\rm e}$ séance, la COP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

Voir https://unfccc.int/event/opening-of-the-first-part-of-the-high-level-segment-for-heads-of-state-and-government.

⁷⁹ Voir la note 75 ci-dessus.

⁸⁰ La déclaration faite par la Chine dans le cadre de son exercice du droit de réponse est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/resumed-high-level-segment-for-heads-of-state-and-government-plenary-al-hairat (à 5 h 05 min 28 sec.).

⁸¹ Les déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/resumed-high-level-segment-for-observers-plenary-al-hairat.

XIX. Conclusion des travaux de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Adoption du projet de rapport sur la session

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

- 130. À sa 6^e séance, la COP a examiné le projet de rapport de la session⁸² et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.
- 131. Le secrétariat a informé la COP que les décisions énumérées ci-après, qu'elle avait adoptées au titre de certains points de l'ordre du jour, avaient des incidences sur les ressources financières et humaines qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2024-2025, soulignant que les estimations de financement et la catégorisation des activités étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là. Sauf indication contraire, toutes les activités relevant de ces points suivants sont classées comme temporaires ou à court terme⁸³:
- a) Au titre du point 2 f) de l'ordre du jour (« Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires »), un montant de 2,29 millions d'euros, couvert à hauteur de 308 000 euros par les ressources existantes, sera nécessaire en 2024-2025 pour financer les travaux des jeunes champion(ne)s de l'action climatique désigné(e)s par la présidence. Cette activité est classée comme récurrente ou à long terme ;
- b) Au titre du point 7 de l'ordre du jour (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques »), un montant de 235 000 euros, couvert par les ressources existantes, sera nécessaire en 2024 pour financer l'élaboration d'un projet de lignes directrices sur la prévention des conflits d'intérêts en relation avec le réseau de Santiago, la traduction de supports de connaissances et l'organisation de manifestations ;
- c) Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour (« Financement à long terme de l'action climatique »), un montant de 1,45 million d'euros sera nécessaire en 2024-2025 pour financer l'élaboration d'un rapport sur les activités visées au paragraphe 17 de la décision 4/CP.28 ;
- d) Au titre du point 8 b) de l'ordre du jour (« Questions relatives au Comité permanent du financement »), un montant de 3,66 millions d'euros sera nécessaire en 2024-2025 pour soutenir la poursuite des travaux relatifs au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris ;
- e) Au titre du point 8 g) de l'ordre du jour (« Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visés au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions »), un montant de 3,15 millions d'euros sera nécessaire en 2024 pour aider le secrétariat intérimaire du fonds visé dans la décision 1/CP.28, composé du secrétariat de la Convention, du secrétariat du Programme des Nations Unies pour le développement et du secrétariat du FVC, à organiser et à tenir les réunions du Conseil de ce fonds et à élaborer et exécuter son plan de travail, jusqu'à ce que le secrétariat du fonds soit mis en place. Le budget du secrétariat intérimaire devrait provenir des financements qui seront mis à disposition pour rendre le fonds opérationnel, de sorte qu'aucune contribution supplémentaire ne sera nécessaire ;
- f) Au titre du point 9 de l'ordre du jour (« Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques »), un montant de 115 000⁸⁴ euros sera nécessaire en 2024 pour :

⁸² FCCC/CP/2023/L.2.

⁸³ Voir le document FCCC/SBI/2023/2, par. 26 et 27, pour des informations sur le classement des activités dans le cadre du budget de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

⁸⁴ Le chiffre fourni lors des sessions a été modifié pour corriger une erreur technique.

- i) Établir un document technique sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique dans les pays en développement ;
- ii) Établir un rapport de synthèse sur les points de vue qui ont été présentés concernant la poursuite et le renforcement de la coopération et de la collaboration entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, notamment sur les relations entre les deux mécanismes, et organiser un atelier de session sur la question à la soixantième session du SBI.
- g) Au titre du point 10 de l'ordre du jour (« Renforcement des capacités au titre de la Convention »), un montant de 27 000 euros sera nécessaire en 2024 pour établir un rapport de synthèse sur les points de vue qui ont été présentés concernant le deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
- h) Au titre du point 12 de l'ordre du jour (« Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »), un montant de 1,16 million d'euros sera nécessaire en 2024-2025 pour l'élaboration par le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre de plusieurs supports de connaissances et pour l'organisation par le forum de plusieurs manifestations et dialogues. Certaines activités sont classées comme récurrentes ou à long terme, et d'autres comme temporaires ou à court terme ;
- i) Au titre du point 13 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques »), un montant de 102 000 euros, couvert par les ressources existantes, sera nécessaire en 2024 pour établir un rapport de synthèse, organiser un atelier de session et élaborer un rapport récapitulatif sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées, les lacunes constatées et les priorités définies dans l'application du programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes.
- 132. Le secrétariat a informé la COP que des contributions supplémentaires, dont le montant était estimé à 17,7 millions d'euros, devraient être versées au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de lui permettre de s'acquitter, au cours de l'exercice biennal 2024-2025, des mandats qui lui avaient été confiés par la COP à sa vingt-huitième session, la CMP à sa dix-huitième session et la CMA à sa cinquième session. Il a annoncé que la lettre d'appel de fonds qui serait envoyée aux parties concernées au début de 2024 ferait état de ces besoins supplémentaires et que les besoins en ressources pour 2026 et au-delà résultant des décisions prises lors de ces sessions seraient traités conformément au processus budgétaire établi.

B. Clôture de la session

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

- 133. À sa 6° séance, la COP a adopté, sur proposition d'une Partie, la résolution 1/CP.28, intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis ».
- 134. À la même séance, des déclarations ont été faites par le Président⁸⁵ et le Secrétaire exécutif de la Conférence⁸⁶, par un représentant du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires)⁸⁷, par le Commissaire européen à l'action pour le climat et un représentant de l'Espagne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), par des représentants de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Zambie (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique

⁸⁵ Voir la note 41 (à 0 h 05 min. 45 sec.).

⁸⁶ Voir la note 41 (à 0 h 20 min. 55 sec.).

Esamoa a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 0 h 32 min. 58 sec), soit mentionnée dans le rapport de la session.

latine et les Caraïbes) et de la Sierra Leone (au nom des pays les moins avancés). Des déclarations ont également été faites par les représentants de 21 Parties^{88, 89, 90}.

- 135. Le 13 décembre, à la 7^e séance commune de la COP à sa vingt-huitième session, de la CMP à sa dix-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, le Sénégal a fait une déclaration au nom du Groupe des PMA. Des déclarations ont également été faites par les représentants de 20 Parties⁹¹.
- 136. Des déclarations ont été faites par des représentants d'ONG des milieux commerciaux et industriels, d'ONG représentant les enfants et les jeunes, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs et d'ONG agricoles, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche et d'ONG syndicales ; d'organisations de peuples autochtones ; d'autorités municipales et locales ; du Groupe Femmes et genre⁹².
- 137. Le Président a remercié les Parties pour le travail considérable que celles-ci avaient accompli pendant la session et a déclaré que l'adoption du Consensus des Émirats arabes unis⁹³ servirait de base à une action climatique porteuse de transformations. Il a estimé que les résultats de la vingt-huitième session de la COP représentaient une véritable victoire pour le multilatéralisme et marquaient un tournant historique grâce auquel il restait possible d'atteindre l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C.
- 138. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la vingt-huitième session de la COP.

⁸⁸ Les déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 0 h 32 min. 52 sec.).

L'État plurinational de Bolivie a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse https://unfccc.int/ event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cmp-6th-meeting-of-the-cma (à 1 h 01 min. 55 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

⁹⁰ Le Paraguay a demandé que sa déclaration, disponible à l'adresse https://unfccc.int/event/6th-meeting-of-the-cop-6th-meeting-of-the-cma (à 4 h 05 min. 23 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

⁹¹ Voir la note 83 (à 4 h 04 min. 28 sec.).

⁹² Voir la note 83 (à 5 h 21 min. 48 sec.).

⁹³ Voir FCCC/PA/CMA/2023/16, par. 16.